



INSTALLATIONS TERMINALES EMBRANCHÉES

SNCF RÉSEAU PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

Votre entreprise envisage la solution ferroviaire pour transporter tout ou partie de son fret ainsi que son raccordement au réseau ferré national.

Ce document vous est destiné : il vous apporte les informations essentielles sur le processus de création d'une Installation Terminale Embranchée (ITE) et sur les périmètres respectifs de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau et de ses clients.

Notre objectif est d'apporter la meilleure réponse à vos attentes, tout en respectant l'environnement ferroviaire existant.

UNE ITE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Installation Terminale Embranchée (ITE) est un équipement ferroviaire qui vous permet à vous - utilisateur embranché - de disposer sur votre site de voies privatives (ou à usage privatif) de chargement et/ou de déchargement reliées au réseau ferré national.

Une ITE est constituée de deux parties :

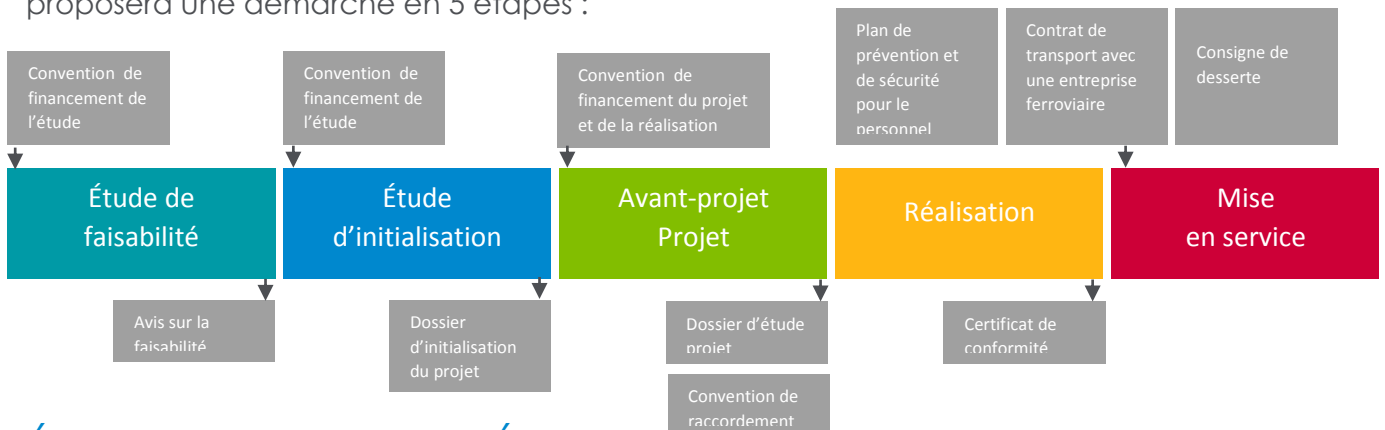
- La première partie englobe toutes les infrastructures ferroviaires nécessaires au raccordement de la voie privative (ou à usage privatif de l'embranché) aux voies du réseau ferré national : aiguille de liaison, installations de protection, etc. Située sur les emprises foncières du domaine public de SNCF Réseau, elle est toujours sa propriété, quel que soit le mode de financement de ces équipements.
- La seconde partie constitue la partie privative (ou à usage privatif), et comprend les voies ferrées ainsi que tous les équipements logistiques liés au chargement et/ou au déchargement de vos produits.

La conception de ces deux parties tient compte des obligations en matière de sécurité des personnels et des circulations et doit respecter des normes techniques (par exemple : installations de sécurité, largeur d'emprise, rayon de courbure, déclivité, gabarit, type d'activité exercée, etc.).

L'ITE doit être conçue comme un outil logistique global permettant de réaliser du poste à poste dans des conditions optimales de coûts.

LE DÉROULEMENT DU PROJET D'IMPLANTATION DE VOTRE ITE

Lorsque vous nous sollicitez pour étudier et concrétiser votre projet, SNCF Réseau vous proposera une démarche en 5 étapes :



ÉTUDE DE FAISABILITÉ

L'étude de faisabilité, qui fait l'objet d'une convention de financement avec vous, a pour but de déterminer la possibilité technique d'implanter une ITE pour desservir votre installation.

Cette étude sommaire permet de déterminer si un raccordement peut effectivement être envisagé sur un site géographique donné.

Dans l'affirmative, une étude approfondie apportera les éléments techniques et précisera les conditions d'exploitation envisageables.

DOSSIER D'INITIALISATION DU PROJET

Le dossier d'initialisation du projet a principalement pour objet de préciser la conception de la première partie de l'ITE en tenant compte des trafics ferroviaires annoncés.

Cette étude permet de :

- vérifier le schéma d'exploitation et de sécurité au regard de la nature des marchandises transportées et des flux ferroviaires envisagés,
- préciser les précautions à prendre s'il s'agit de marchandises dangereuses, s'assurer que le trafic annoncé sur votre installation pourra être traité dans de bonnes conditions eu égard au volume des circulations sur la ligne du réseau ferré national, donner un ordre de grandeur de l'investissement à votre charge et de la redevance annuelle de raccordement.

NOS CONSEILS POUR LES DEUX PREMIÈRES PHASES

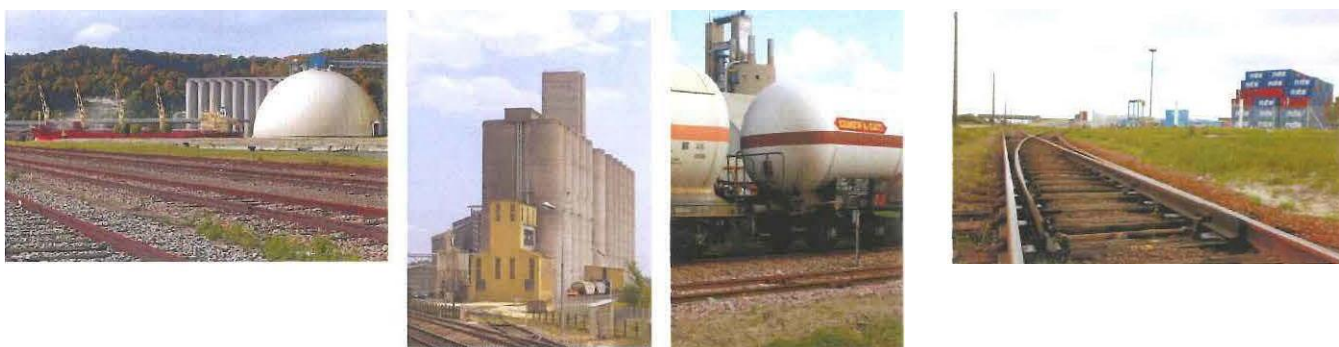
- Consulter une ou plusieurs entreprises ferroviaires pour vous assurer des conditions dans lesquelles elles proposent de réaliser vos transports.
- Réaliser en même temps l'étude pour les deux parties de l'ITE afin d'en garantir la cohérence. L'étude de la seconde partie peut être confiée à SNCF Réseau ou à un bureau d'études tiers. Dans ce dernier cas, il est conseillé de faire appel à un organisme qualifié pour approbation technique.

INTÉGRER L'ITE DANS LE CONTEXTE DU TRAFIC

Deux éléments essentiels sont pris en compte pour l'établissement des caractéristiques futures de votre ITE :

- Vos attentes en matière de transport : nature des marchandises, volumes à transporter, fréquence, nature des convois (wagons isolés ou trains complets), etc.
- Les conditions d'exploitation de l'axe ferroviaire sur lequel vous souhaitez être raccordé ; celles-ci déterminent les modalités de desserte de votre installation par l'entreprise ferroviaire qui réalisera vos transports.

C'est pourquoi, dès le début de notre relation, nous vous questionnerons sur vos attentes afin de déterminer les modalités optimales de desserte et d'exploitation de votre ITE et vous apporter le meilleur conseil.



AVANT PROJET / PROJET

À ce stade, SNCF Réseau vous demande de signer d'une part une convention de financement pour création de la 1ère partie d'ITE et d'autre part un engagement de principe à souscrire une convention de raccordement. SNCF Réseau inscrit le projet dans son programme de réalisation. Le programme de travaux, le planning et les montants prévisionnels sont arrêtés.

RÉALISATION

L'ITE est construite. Un certificat de conformité vous est fourni. Votre ITE peut rentrer en service.

MISE EN SERVICE

Afin de tirer pleinement profit de votre ITE, vous devrez, préalablement à sa mise en service, préparer et organiser les flux logistiques qui se traduiront en particulier par :

- Un contrat à passer avec une entreprise ferroviaire à qui vous confierez le transport de vos marchandises,
- Un plan de prévention visant à assurer la sécurité des personnes et des biens sur la zone logistique de votre ITE,
- Une consigne de desserte,
- Eventuellement un ensemble de documents spécifiques à votre activité soumise à réglementation (transport de matières dangereuses par exemple).

SNCF RÉSEAU : QUI SOMMES-NOUS ?

SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferré national, exploite, modernise et développe près de 30 000 kilomètres de lignes pour mettre à la disposition de ses clients un réseau sûr, efficace et adapté à leurs besoins.

Établissement public industriel et commercial (Epic), SNCF Réseau regroupe depuis le 1^{er} janvier 2015 tous les services en charge des infrastructures ferroviaires. Unique propriétaire et gestionnaire du réseau, il réunit les compétences auparavant dispersées entre Réseau Ferré de France (RFF), SNCF Infra et la Direction de la Circulation Ferroviaire (DCF).

SNCF Réseau bénéficie dorénavant d'une gouvernance claire et efficace au sein d'un groupe industriel placé sous l'autorité de l'État, objectif majeur de la

réforme ferroviaire. L'établissement public fonctionne ainsi en synergie avec l'exploitant ferroviaire : SNCF Mobilités, autre Epic « fille » de la nouvelle SNCF.

C'est désormais SNCF Réseau qui attribue les sillons, c'est-à-dire les créneaux horaires durant lesquels les entreprises ferroviaires pourront circuler. A ce jour, 34 entreprises ferroviaires sont habilitées à circuler sur le réseau.

Le décret n° 2006-368 du 28 mars 2006, modifiant le décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 relatif à l'utilisation du réseau ferré national, a ouvert complètement le fret ferroviaire à la concurrence.

Depuis 2007, SNCF Réseau gère les 2 300 ITE, éléments primordiaux de la logistique ferroviaire : 80 % du trafic fret s'effectuent au départ ou à destination d'une ITE.

LA REDEVANCE : POURQUOI ?

SNCF Réseau perçoit pour chaque ITE une redevance annuelle de raccordement au réseau ferré national. Elle est indépendante du trafic que vous réaliserez en faisant appel aux services d'une entreprise ferroviaire (ce que n'est pas SNCF Réseau).

Elle est destinée notamment à couvrir les frais de gestion et d'entretien des matériels situés en 1^{ère} partie d'ITE. La redevance est fixée en fonction de la consistance et de la complexité technique des installations de 1^{ère} partie.

VOTRE CORRESPONDANT

SNCF Réseau est organisé en 12 Directions Territoriales réparties sur le territoire.

Votre correspondant :

Yves LEMOIGNE

Chef d'unité commerciale fret

yves.lemoine@reseau.sncf.fr

03 88 23 95 49

Direction Territoriale Grand Est

15 rue des Francs Bourgeois

67082 STRASBOURG Cedex

03 88 23 30 70